



Rapport final

MOR1304511 (PAREE)

PROGRAMME D'APPUI A LA RÉALISATION D'ETUDES ET
D'EXPERTISES

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
ACRONYMES	3
1 FICHE D’INTERVENTION	4
2 CONTEXTE	5
2.1 CONTEXTE DE GESTION : MODALITES D’EXECUTION	5
2.2 CONTEXTE HARMO	5
3 AUTO-EVALUATION DE LA PERFORMANCE	6
3.1 PERTINENCE	6
3.2 EFFICACITE	6
3.3 EFFICIENCE	6
3.4 DURABILITE POTENTIELLE	6
3.5 CONCLUSIONS	7
4 CIRCUIT D’INTRODUCTION ET TRAITEMENT DES REQUETES	8
5 RESULTATS REALISES	9
5.1 ÉTUDES	9
5.1.1 <i>État d'avancement des requêtes/études soumises</i>	9
5.1.2 <i>Analyse des études finalisées</i>	10
5.2 EXPERTISE.....	11
5.2.1 <i>État d'avancement des requêtes/expertises soumises</i>	11
5.2.2 <i>Analyse de l'expertise soumise</i>	11
5.3 THEMES TRANSVERSAUX	12
5.3.1 <i>Genre</i>	12
5.3.2 <i>Environnement</i>	12
5.3.3 <i>Autre : Gouvernance</i>	12
5.4 EXECUTION BUDGETAIRE.....	12
6 LEÇONS APPRISES	13
6.1 ENSEIGNEMENTS TIRES	13
7 RECOMMANDATIONS	13
8 ANNEXES	14
8.1 DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI	14
8.2 DEMANDE DE PROLONGATION DU FONDS	14
8.3 TABLE DE MATIERES DES RAPPORTS DE L’ETUDE PNA ET SYNTHESE.....	18
8.4 SYNTHESE DES REQUETES DU PAREE	39

ACRONYMES

ADA	Agence pour le Développement Agricole
AFD	Agence Française de Développement
AO	Appel d'Offres
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
CDM	Carte des projets de Développement au Maroc
CoPil	Comité de Pilotage
CS	Convention Spécifique
CTB	Coopération Technique Belge, Agence belge de développement
DB, MEFRA	Direction du Budget, Ministère de l'Economie, des finances et de la Réforme de l'Administration
DGCL	Direction Générale des Collectivités locales
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
FEE	Fonds d'Etudes et d'Expertises
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MASEN	Moroccan Agency for Solar Energy
M&E	Monitoring et évaluation
MCMREAM	Ministère délégué Chargé des Marocains Résidents à l'Etranger
MdP	Manuel de Procédures
MoU	Memorandum of Understanding
ORMVAO	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate
PAREE	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises
PNA	Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées
PTF	Partenaires Techniques et financiers
SIG	Système d'Informations Géographiques
SNIA	Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile.
TdR	Termes de Références
UE	Union Européenne

1 Fiche d'intervention

Nom de l'intervention	Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises (PAREE)
Code de l'intervention	MOR 1304511
Localisation	Rabat
Budget Total	424 586,90 €
Institution partenaire	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Date de la convention spécifique	24 mars 2015
Date de fin de la convention spécifique	23 mars 2020
Objectif	<p>1. Renforcer les capacités des institutions publiques du Maroc d'une part en appui aux secteurs et thèmes de la coopération belgo - marocaine et à la préparation du programme de coopération et d'autre part dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ;</p> <p>2. Faciliter, en tout ou en partie, la présence d'une expertise et d'un appui logistique adéquat y afférant auprès des institutions publiques de l'Etat marocaine opérant dans les secteurs et thèmes prioritaires de la coopération belgo - marocaine ou responsable pour la coordination de l'aide au développement.</p>
Outputs	<p>1. Les études :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. En appui aux secteurs et thèmes prioritaires de la coopération belge au Maroc ou à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris b. Des études exploratoires en préparation des Programmes de Coopération de la coopération bilatérale belgo-marocaine
	Les expertises et appuis logistiques

2 Contexte

2.1 Contexte de gestion : modalités d'exécution

La Direction du Budget du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration préside le Comité de Pilotage. L'article 6 de la CS décrit la procédure d'agréer les opérations à financer.

2.2 Contexte HARMO

Alignement : Le projet s'aligne aux priorités nationales dans la mesure où il finance les requêtes émanant des institutions publiques marocaines. La modalité de la cogestion est alignée aux systèmes et procédures nationales dans la mise en œuvre des activités.

Harmonisation, coordination :

Le PAREE cofinance une étude en partenariat avec deux autres bailleurs : AFD et KFW via la signature d'un MoU qui a été amendé par deux avenants. L'étude concerne la revue du PNA après 10 ans de son lancement. Le PNA est appuyé par les partenaires techniques et financiers notamment, la coopération belge, l'AFD, la KFW, l'UE, la BEI, la BERD, la BM...

Le Programme a reçu une requête pour le financement d'expertise en vue de mettre en place un groupe thématique sur la migration et le développement. C'est une expertise qui avait pour but d'appuyer le MCMREAM pour faire une cartographie de l'appui des PTFs à la SNIA et pour réunir fréquemment les PTFs autour de la gestion de la politique migratoire. Cette requête a été abandonnée (Cf §4.2)

Le PAREE instruit fin 2018 une requête pour une étude de faisabilité d'un projet d'adaptation aux changements climatiques qui fait intervenir un ensemble d'entités (MEFRA, ORMVAO, ADA, MASEN, FVC, ABH...)

3 Auto-évaluation de la performance

3.1 Pertinence

PERTINENCE	A	B	C	D
			X	

La composition et le fonctionnement des structures de gouvernance du programme est à réviser pour les prochaines versions de ce fonds.

3.2 Efficacité

EFFICIENCE	A	B	C	D
				X

Une seule étude co-financée et achevée pendant la durée de la CS. 15% du budget utilisé.

3.3 Efficience

EFFICACITÉ :	A	B	C	D
			X	

Le processus d'approbation des requêtes prend beaucoup de retard. Une révision du manuel de procédure du PAREE est nécessaire.

3.4 Durabilité potentielle

DURABILITÉ :	A	B	C	D
			X	

L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la Direction du Budget chargée de la mettre en œuvre. A noter que du côté Enabel, le PAREE est géré directement au niveau de la représentation (absence de ressources dédiées). Néanmoins la durabilité potentielle n'est pas compromise.

3.5 Conclusions

Le programme constitue une continuité du Fonds d'Etudes et d'Expertise (FEE). La CS est signée à la fin du 1er trimestre 2015. Les principales actions menées sont :

L'approbation du co-financement de l'étude soumise par la DGCL. Il s'agit de l'étude « Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) / Bilan d'étape et perspectives » cofinancée avec l'AFD. C'est la seule requête financée et l'étude est achevée et approuvée (3 livrables).

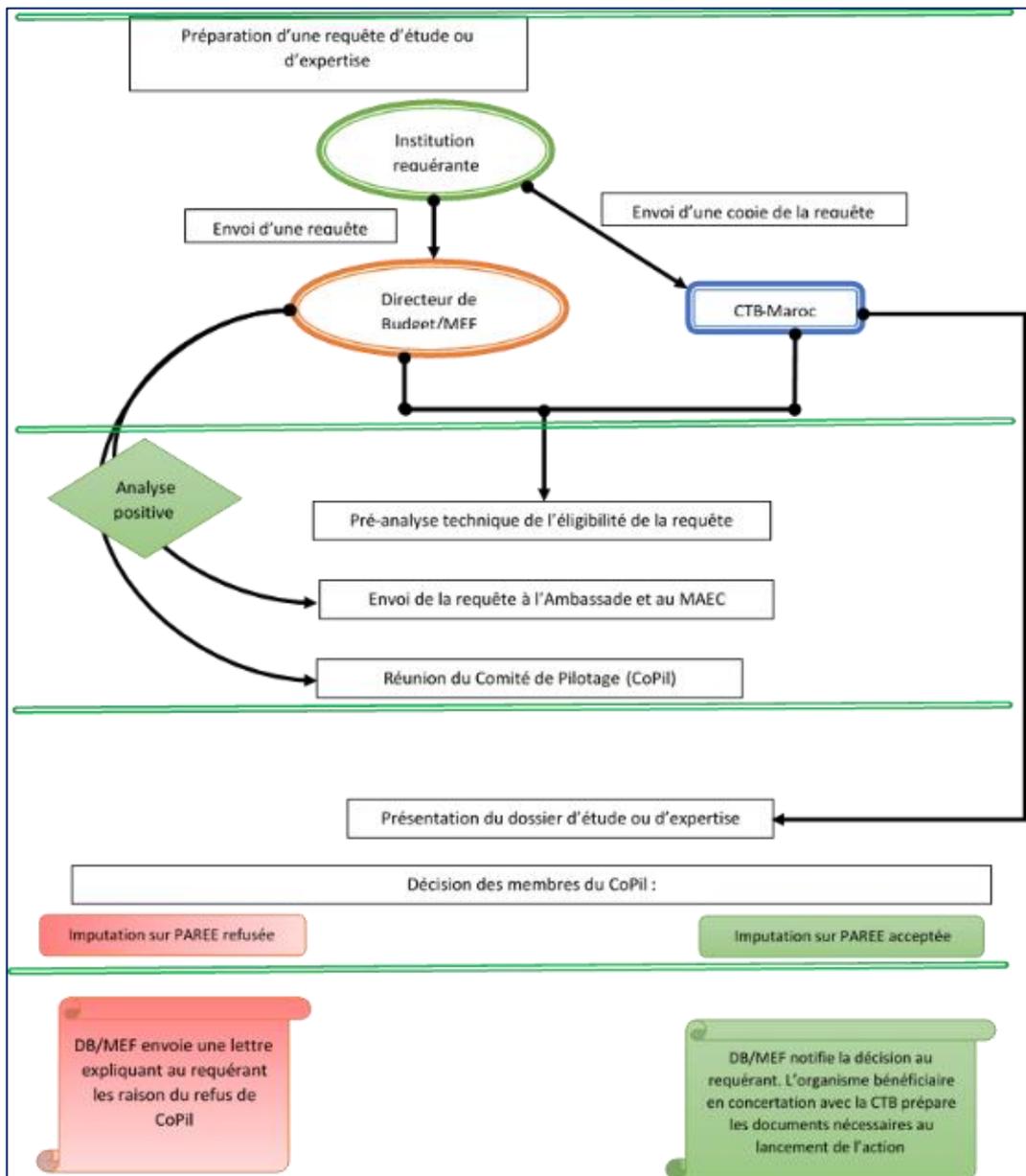
L'élaboration et l'approbation d'un manuel de procédures du programme, il relate les procédures de préparation des Termes de références et des documents composants une requête d'Etude et/ou d'Expertise pour l'accès au financement.

La tenue d'une réunion de comité de pilotage qui a approuvé le manuel de procédure, le co-financement d'une étude et la stratégie de relance du programme après l'expérience du FEE.

Un accord pour reprogrammer le reliquat de la CS échue en engageant une nouvelle CS (échanges durant l'année 2020).

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration Direction du Budget	Enabel, Agence belge de développement Représentation au Maroc
 <p>Le Chef du Service du Financement Bilatéral Européen Signé : Zouhair EL BOUCHIKHI</p>	 <p>Abderrahmane EL BHIQUI Conseiller Stratégique Enabel - Agence belge de développement Maroc</p>

4 Circuit d'introduction et traitement des requêtes



5 Résultats réalisés¹

5.1 Études

5.1.1 État d'avancement des requêtes/études soumises

État d'avancement des études ²	A	B	C	D	Commentaires
1. Etude : Programme National d'Assainissement liquide / Bilan d'étape et perspectives			X		1 ^{er} avenant au MoU signé par Enabel, AFD et KFW pour prolonger la durée de leur engagement. Un 2 ^{ème} avenant au MoU est signé pour qu'Enabel prenne en charge le solde des factures déjà honoré par l'Afd, KFW utilisera ses fonds pour une autre requête <u>Etude achevée et 3 livrable validée (note méthodologique, mission I : Diagnostic & Mission II : Analyse et recommandations)</u>
2. Etude d'élaboration d'un projet d'Atténuation et d'Adaptation de l'Agriculture dans la vallée du Draâ				X	Après validation technique de l'éligibilité de la requête, l'Ambassade a soulevé des remarques sur les TdR et le rôle des acteurs dans le futur projet à financer par le Fonds Vert Climat Les TdR ont fait l'objet d'amendements suite aux échanges avec les membres du COPIL. Après concertation avec les parties prenantes (ADA, Enabel, ORMVAO, DIAEA-MAPM), il a été suggéré de conditionner le financement de cette étude à l'obtention d'un accord de principe du Fond Vert Climat. Une note conceptuelle est en cours de finalisation. L'ADA introduira la note pour avoir l'avis du FVC. <u>Suspendue le temps de construire une idée de projet compatible avec les priorités nationales (Plan climat 2030, Programme annuel FVC Maroc)</u>
3. Etude pour améliorer le SIG du MEFRA relatif à la carte de développement.				X	Le CoPil a donné son accord de principe, <u>pas de TdR transmis par la DB-MEFRA</u>

¹ « Résultats » réfère aux résultats de développement. L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté ; les outcomes intermédiaires se réfèrent aux changements générés suite à l'atteinte des outputs et permettant l'avancée vers l'outcome de l'intervention, à un plus haut niveau.

- ² :
- A. : En avance
 - B. : Dans les délais
 - C. : Retardées, des mesures correctives sont requises.
 - D. : Les études ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

4. Développement et la mise en oeuvre d'un Projet Management Office « PMO » ainsi que les prestations de formation, d'assistance technique y afférentes			X		<u>Secteur non partenaire du PIC2010-2013-PC2016-2020</u>
5. Etude Exploratoire et Stratégique sur la Violence des Jeunes au Maroc : Etat des lieux et perspectives			X		Le MEFRA a demandé des compléments d'informations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enquête sera réalisée sur 3 régions, préciser les régions concernées. ▪ Préciser la monnaie (DH ou Euro) ▪ Préciser le budget réservé pour l'achat des mini-PC et le budget réservé au développement des applications (masque de saisie). ▪ Dans la matrice du budget indicatif, on trouve plusieurs lignes pour la même dépense (Exemple : Voyage, Hôtel, Séminaires, Transport). <u>Revoir le montant sollicité et demander à l'ONDH de revoir les TdR, éviter certains coûts redondants</u>
6. Analyse genre des secteurs du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien, et de l'Economie Sociale et élaboration d'une stratégie d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans ces secteurs			X		<u>OK à hauteur de 60K€, mais focus sur les départements de l'artisanat et l'économie sociale et solidaire car ils sont un lien avec les PIC et PC</u>
7. Accompagnement à la mise en place de la filière des déchets des équipements électroniques/ catégorie des déchets des équipements informatiques et de télécommunications (DEEE/DEIT)			X		-les objectifs ainsi que les résultats sont définis par le requérant, mais il manque la description des activités envisagées permettant d'atteindre ces résultats. -les bénéficiaires (directs et indirects) ainsi que les acteurs de l'expertise ne sont pas identifiés. <u>Pertinent, intéressant, mais nécessité de mieux préciser le besoin en expertise et mieux expliciter les TdR avec un délai de réponse</u>
8. Analyse genre du secteur de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de la politique de la ville et élaboration d'une stratégie d'institutionnalisation de l'intégration du genre dans le Ministère l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.				X	<u>Les secteurs ne sont pas liés aux PIC/PC même s'il s'agit du genre</u>

5.1.2 Analyse des études finalisées

Le Ministère de l'Intérieur - **Direction Générale des Collectivités Locales - Direction de l'Eau et de l'Assainissement**, a confié au Bureau d'Etudes ADI la réalisation de l'étude, relative au bilan d'étape et perspectives du

Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA).

Depuis son lancement en 2006, le PNA avait déjà fait l'objet d'une première revue stratégique en 2008 (établie dans le cadre d'un partenariat entre la Banque Mondiale et la KfW). Après dix années d'existence, les autorités marocaines ont décidé de procéder à une deuxième revue stratégique du PNA, pour analyser son déroulement depuis sa mise en œuvre, tirer les enseignements appropriés et proposer les ajustements et les mesures nécessaires, ainsi qu'un plan d'actions, pour améliorer son efficacité, en vue d'atteindre ses objectifs.

La présente étude comporte deux principales phases :

- **Phase 1 : Diagnostic du PNA ;**
- **Phase 2 : Propositions d'ajustement du PNA.**

En annexe la table de matière du rapport phase 1 et le rapport de synthèse de la phase 2.

5.2 Expertise

5.2.1 État d'avancement des requêtes/expertises soumises

État d'avancement de l'expertise ³	A	B	C	D	Commentaires)
1 Expertise pour animer le groupe de travail sur la migration, le développement et l'asile				X	Vu le retard pris dans la contractualisation de l'expertise, et après les échanges entre le ministère, on s'achemine vers l'annulation de cette requête. Pour information, le Ministère avec l'appui du système des NU a repris l'organisation des réunions de coordination entre les PTFs Migration (10/10/2019) Pertinent, intéressant au moment de la requête, mais cette pertinence est questionnée pour des raisons objectives liées au changement du contexte et des différents appuis dont bénéficie le MCMRE

5.2.2 Analyse de l'expertise soumise

Titre de l'expertise – nom de l'expert :	La mise en œuvre et le développement du secrétariat du <u>groupe de travail de coordination</u> sur la migration, le développement et l'asile
Décrivez, quel est/était l'objet de l'expertise	L'objet de cette expertise d'accompagner le Ministère dans la mise en place d'un espace du dialogue avec les PTFs
Dans quelle mesure l'expertise produit-elle les résultats attendus ?	Après accord du MEFRA et d'Enabel, l'Ambassade se pose la question de la pertinence de la requête étant donné le retard qu'a appris son instruction.

A. ³ Expertise réalisée dans l'année N

B. Expertise en cours

C. Expertise en phase préparatoire : préparation conforme au planning (rédaction TdR, procédure marché public, etc.)

D. Expertise planifiée, mais retardée

5.3 Thèmes transversaux

A travers les études et les expertises appuyées par le PAREE, la prise en comptes des thèmes transversaux est appréciée.

5.3.1 Genre

Deux requêtes sont soumises pour financement du fonds pour l'institutionnalisation du genre dans des départements ministériels.

5.3.2 Environnement

Faire un bilan d'étape pour le PNA, permet d'alimenter les orientations stratégiques de la gestion intégrée des ressources.

5.3.3 Autre : Gouvernance

Les recommandations de l'étude sur le PNA serviront à améliorer la coordination avec les autres stratégies, plans et programmes nationaux pour une meilleure convergence des programmes du secteur :

- Stratégie nationale de la gestion des ressources en Eau (Réutilisation, protection des ressources...)
- Programme National de la gestion des Déchets Ménagers (devenir des boues des STEP)
- Plan Maroc Vert (réutilisations des eaux traitées à des fins agricoles.)

5.4 Exécution budgétaire

Solde budgétaire de 360 685,85 €

Étiquettes de lignes	Initial Budget	Delta Revised Bud	Total Budget	Open Rec	Open Purchase or Reg.	Invoices Total	commitme	Actuals	Available
MOR1304511	424.587,00	0,00	424.587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63.901,15	360.685,85
MOR1304511_A	424.587,00	0,00	424.587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65.831,06	358.755,94
MOR1304511_A01	125.000,00	0,00	125.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65.831,06	59.168,94
MOR1304511_A02	80.000,00	0,00	80.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80.000,00
MOR1304511_A03	219.587,00	0,00	219.587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219.587,00
MOR1304511_A0301	219.587,00	0,00	219.587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219.587,00
MOR1304511_Z	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1.929,91	1.929,91
Total général	424.587,00	0,00	424.587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63.901,15	360.685,85

Réalisation d'une étude relative au Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA)

Marché financé par l'AFD, ENABEL et KFW

Etat récapitulatif des dépenses du Marché N°1 AFD/2016 (Lot unique répartie en 3 missions) en DH

Intitulé de la mission	Objet	Montant du marché (HT)	Attributaire	% du montant forfaitaire du marché	Décompte		
					N° Décompte	Montant HT	Baillleur de Fonds
Note Méthodologique	Elaborer un note méthodologique décrivant l'approche globale pour l'exécution des différentes phases d'étude.	1.589.930,00	Compagnie d'Aménagement Agricole et de Développement Industriel «A.D.I.»	20%	Décompte provisoire N°1	317.986,00	AFD
Phase 1: Diagnostique du PNA	Remise du rapport provisoire-phase1			18%	Décompte provisoire N°2	286.187,40	
	Remise du rapport définitif-phase1			18%	Décompte provisoire N°3	286.187,40	
Phase 2: Propositions d'ajustement du PNA	Remise du rapport provisoire-phase 2			12%	Décompte provisoire N°4	190.791,60	Enabel (à hauteur de 68.000€)
	Remise du rapport définitif-phase 2			12%	Décompte provisoire N°5	190.791,60	
	Réception provisoire et définitive			20%	Décompte définitif et dernier	317.986,00	
Total Montant						1.589.930,00 DH	
Total Montant Enabel						699.569,20 DH	63.901,15 €

6 Leçons apprises

6.1 Enseignements tirés

Le PAREE est un outil intéressant qui peut contribuer à certaines actions structurantes pour nos partenaires, il reste à le faire savoir et communiquer plus sur ce fonds, même si son enveloppe est modeste.

Quelle interprétation donner aux thèmes transversaux (genre et environnement) ? Sont-ils limités aux secteurs des deux PC ou peuvent couvrir d'autres secteurs ?

7 Recommandations

Enabel doit être plus proactive et proposer des idées d'études et d'expertises à soumettre par les partenaires.

Revoir la composition et le fonctionnement du comité de pilotage.

Réviser le manuel de procédures afin de simplifier le processus d'analyse et d'approbation des requêtes de financement.

La CS étant échue, et après demande du MEFRA et accord de la DGD, il a été décidé de signer une nouvelle CS avec le reliquat dégagé de 360 685,85 € (voir la demande de prolongation avec argumentaire en annexe)

8 Annexes

8.1 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Décision	Source
Le manuel de procédures du programme et le règlement interne du comité de pilotage sont approuvés	CoPil 1
Le comité de pilotage approuve le financement de l'étude « Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) : bilan d'étape et perspectives » à hauteur d'un montant maximum de 125 000 € avec le concours de l'AFD et la KFW selon le montage convenu dans la lettre d'entente signée par la CTB, l'AFD et la KFW. Il est demandé de diligenter la procédure du lancement de l'Appel d'Offres relatif à la réalisation de cette étude importante.	CoPil 1
Le comité de pilotage approuve le principe du financement de l'étude/expertise « La Carte de Projets de Développement au Maroc – CDM, SIG/DB/MEFRA » dans l'attente des TdR, budget requis, nature de l'expertise.	CoPil 1
La Direction du Budget du ministère de l'Économie et des Finances saisira les institutions pilotant les 2 thèmes retenus pour solliciter leur besoin en études/expertises	CoPil 1
Le montant de 424 586,9€ est inscrit en cogestion. Il faut créer une ligne budgétaire pour chaque étude ayant l'accord de financement et en fonction de la modalité retenue par le COPIL, procéder à des modifications du budget	CoPil 1
Le comité de pilotage rejette le principe du financement des études présentées par la DGCL, de l'étude ligne de base du future programme d'appui aux GIE phoenicicoles et l'étude présentée par l'ABH Moulouya	CoPil1

8.2 Demande de prolongation du fonds

Demande MEFRA



15/03/2020

**Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération
Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger**
- Direction des Affaires Juridiques et des Traités-

-RABAT-

OBJET : Coopération maroco-belge
Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises (PAREE)

Dans le cadre de la réalisation du Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises (PAREE), financé par le Coopération Belge, j'ai l'honneur de vous informer que la Convention spécifique de financement de ce projet arrive à son terme le 23 mars 2020.

Me référant à l'article 14 de ladite convention, notamment le point 5 qui stipule que les dispositions de ladite convention peuvent être modifiées d'un commun accord par échange de lettres entre les parties, et afin de nous permettre d'atteindre les objectifs et résultats escomptés par ledit programme, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires auprès des autorités belges pour la prorogation de 24 mois de la durée de ladite Convention spécifique.

pour le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Réforme de l'Administration

Signé: Youssef FARHAT

P.J : Note de présentation portant les arguments en faveur d'une prorogation de la date de clôture

**Programme d'appui à la réalisation d'études et d'expertises
MOR1304511**

**Note de présentation relative à la demande de prolongation de la durée du
projet au 23 mars 2022**

Les faits :

Date	Faits
25 mars 2015	Convention spécifique signée le 24 mars 21015 : (2 ^{ème} CdG), date d'échéance de la CS : 23.03.2020
15 septembre 2015	1 ^{er} et seul COPIL tenu (approbation de manuel de procédures du fonds)
Février 2020	Achèvement de l'étude « PNA, bilan d'Etape et perspective » 68 K€
11 mars 2020	Solde du fonds : 424 586,90 € - 68 000 € = 356 586,9
12/19 mars 2020	Tenue du 2 ^{ème} COPIL : décision de demander une prolongation de 24 mois ; évaluation des 6 propositions reçues

Le PAREE est un fonds qui a constitué la continuité du fonds d'études et d'expertises
Les membres du comité de pilotage du programme se sont accordés de proposer une prolongation de la durée du projet avec 24 mois jusqu'à 23 mars 2022.

Les arguments ayant motivé cette proposition sont rappelés comme suit :

1 Par rapport à l'atteinte des résultats escomptés par le projet

Depuis son démarrage, le PAREE a financé (avec co-financement de l'Afd) une étude d'évaluation du programme national d'assainissement (PNA) au profit du Ministère de l'Intérieur (DGCL). Le PAREE a instruit une étude sans la financer (SIG-MEF) et en a rejeté plusieurs.

En 2019, après de nombreux changements au niveau des membres du COPIL, Ambabel, Enabel et MEF ont revitalisé le PAREE à travers de la diffusion active du manuel de procédures auprès des partenaires éventuels et des réunions informatives auprès des institutions intéressées pour soumettre leurs propositions enfin d'augmenter la qualité des propositions. Cette démarche a mené à 6 propositions soumises jusqu'à 15 février 2020 et concourt pour une meilleure utilisation des moyens du programme pour atteindre ses objectifs. Après une première analyse du comité technique et avec Ambabel dans le cadre de la préparation du COPIL, des 6 (six) requêtes qui sont soumises 3 rencontrent déjà le consensus des membres du COPIL. Afin de faire face aux attentes créées chez les institutions requérantes, il est nécessaire de prolonger la durée.

Les thématiques concernées par les requêtes répondent aux priorités belges notamment le genre, les droits des enfants et l'environnement.

2 Par rapport à l'engagement des réalisations physiques et financières

16% du montant du programme sont engagés, 4% décaissés qui atteindra 15% fin mars 2020. Le solde disponible pour engagement est de 356 586,9 €. Avec deux requêtes qui ont déjà le consensus des membres du COPIL, on peut atteindre 260 000€ et si le partenaire adapte les TdR d'une troisième requête après révision de certains aspects, le montant à engager peut atteindre 340 000€.

3 Par rapport à la viabilité, la continuité et la reproductibilité de l'expérience

Le programme est amené :

- 3.1 à honorer les engagements vis-à-vis des parties prenantes car nous avons sollicité des demandes et avons créé des attentes
- 3.2 à réfléchir sur les possibilités futures pour cet instruments (fonds d'études). A noter qu'Enabel (le Maroc fait exception) s'oriente vers l'intégration de cet outil dans les interventions de formation (ancien Bourses) qui s'appellent désormais Fond de formation et des études.
- 3.3 à faire une auto-évaluation participative entre les parties prenantes le dernier trimestre 2021 afin de nourrir la réflexion pour un éventuel PC (modalités, CoPil, moyens).

Demande MAECAMRE

Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères
Africain de la Coopération
et des Marocains Résidant à l'Étranger

المملكة المغربية
وزارة الشؤون الخارجية
والتعاون الإفريقي
والمغاربة المقيمين بالخارج

مديرية الشؤون القانونية
والمعاهدات

Direction des Affaires Juridiques
et des Traités

19 JUN 2020

№ 150
22 JUN 2020
D.S.

19 JUN 2020

1256

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger présente ses compliments à l'Ambassade du Royaume de Belgique à Rabat et a l'honneur de porter à sa connaissance qu'en raison de l'arrivée à terme, le 23 mars 2020, de la Convention spécifique de financement du Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises (PAREE), financé par la Coopération belge, signée le 24 mars 2015, et conformément à son article 14, notamment le point 5, qui stipule que « les dispositions de la Convention peuvent être modifiées d'un commun Accord, par échange de lettres entre les Parties » et afin de permettre à la Partie marocaine d'atteindre les objectifs et résultats escomptés par le PAREE, les autorités marocaines compétentes souhaitent proroger la durée de cette Convention de 24 mois.

Ce Ministère saurait gré à l'Ambassade de bien vouloir communiquer la requête marocaine aux autorités belges compétentes et lui faire part de leur avis à ce sujet.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République de Belgique à Rabat l'assurance de sa haute considération.

Ambassade du Royaume de Belgique
-Rabat-



Réponse DGD

Objet: D1.2-N-RBT : Prolongation du Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises – PAREE

Réf.
VM 2020/0559 du 03/07/2020

Me référant à VM 2020/0559 du 03/07/2020 relatif à une demande de prolongation du Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertises (PAREE), je vous informe qu'une prolongation n'est, pour des raisons de conformité juridique, pas concevable, dans la mesure où la validité de la convention de financement est arrivée à son terme le 23 mars 2020 (en annexe).

Cependant, tenant compte de la redynamisation de l'intérêt pour ce programme, du potentiel de cet instrument pour renforcer la capacité d'analyse et d'expertise technique et des études d'ores et déjà identifiées qui pourraient être menées au moyen de cet instrument, dont vous faites état dans VM, le renouvellement de la convention de financement (correspondant au montant du solde non engagé du PAREE) semble indiqué.

A ce titre, je vous saurai gré de bien vouloir :

1. Préparer un projet de convention spécifique (CS), sur base du modèle repris en pièce jointe. Etant donné que les dossiers relatifs aux fonds d'études et d'expertise ne disposent pas de dossier technique et financier, les aspects relatifs au contenu sont énumérés dans la CS même. À cet égard, veuillez vérifier la pertinence de certains articles et les actualiser. Il s'agit des articles (numérotation de la nouvelle CS) : 1.2, 1.3, 1.4, article 2 et les articles 4 à 11.
2. Prendre contact avec Enabel pour la transmission d'une nouvelle convention de mise en œuvre.

Mes services seront à votre disposition pour tout appui dans ce sens.

Je vous remercie pour votre collaboration. (gc)

DGD

8.3 Table de matières des rapports de l'étude PNA et synthèse

Etude : Programme National d'Assainissement Liquide et d'épuration des eaux usées : Bilan d'Etape et perspectives

Table des matières

PREAMBULE.....	6
I. CHAPITRE I : CONTEXTE, OBJECTIFS ET PRESENTATION DU PNA.....	7
I.1 HISTORIQUE DU SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT AU MAROC.....	7
I.1.1 Contexte Hydrologique Global.....	7
I.1.2 Principaux événements des décennies 1980 et 1990.....	8
I.1.3 Décennie des années 2000 : Renforcement du cadre législatif sur l'environnement et démarrage du PNA.....	10
I.2 PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PNA.....	13
I.2.1 Consistance initiale du PNA.....	14
I.2.2 Revue stratégique du PNA en 2008 : présentation et analyse.....	18
II. CHAPITRE II : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PNA.....	26
II.1 MECANISMES INSTITUTIONNELS ET REGLEMENTAIRES, A LA BASE DE REALISATION DES PROJETS PNA.....	26
II.1.1 Préambule.....	26
II.1.2 Panorama des textes de références.....	26
II.1.3 Mécanismes institutionnels et réglementaires, à la base de réalisation des projets PNA.....	26
II.1.4 Etat des lieux du cadre réglementaire et conventionnel.....	27
II.1.5 Etat des lieux du cadre institutionnel et organisationnel.....	37
II.2 MOYENS FINANCIERS.....	40
II.2.1 Modalités d'octroi des financements.....	40
II.2.2 Montages financiers.....	44
II.3 MOYENS TECHNIQUES.....	46
II.4 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	47
II.4.1 Appui au PNA (APNA) : Consistance et attributions.....	47
II.4.2 Raison d'être de l'APNA.....	48
II.4.3 Bilan et Performances du programme d'APNA.....	48
II.5 CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE DU PNA.....	58
II.5.1 Relation entre avancement du projet et versements des fonds.....	58
II.5.2 Péréquation des tarifs d'eau et d'assainissement dans les petits centres.....	60
II.5.3 L'uniformisation des taux de subvention pour les petits et moyens centres.....	60
II.5.4 Le rattrapage et les ajustements tarifaires.....	60
II.5.5 Collecte des eaux pluviales.....	60
II.5.6 Rejets industriels.....	61
II.5.7 Devenir des boues d'épuration.....	61
II.5.8 Réutilisation des eaux usées épurées.....	61
II.5.9 Recommandations.....	61
II.6 PNA ET PNAR.....	63
II.6.1 Présentation du PNAR.....	63
II.6.2 Interférences PNA et PNAR.....	65
III. CHAPITRE III : ETAT DES LIEUX DES REALISATIONS PNA.....	67
III.1 CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES.....	67
III.2 REALISATIONS DU PNA.....	68
III.2.1 A l'échelle nationale : Engagements de la période 2006-2015.....	68
III.2.2 Projets ONEE : Engagements de la période 2006-2015.....	72
III.2.3 Projets "Régies" : Engagements de la période 2006-2015.....	79
III.2.4 Projets "Concessionnaires" : Engagements de la période 2006-2015.....	83
IV. CHAPITRE IV : ANALYSE DES PROJETS PNA.....	85
IV.1 INTRODUCTION.....	85
IV.2 ANALYSE DES DUREES DE VIE DES PROJETS.....	85
IV.3 ANALYSE DES CHOIX TECHNIQUES.....	87
IV.4 ANALYSE FINANCIERE DES PROJETS.....	96
IV.4.1 Analyse financière des projets ONEE.....	96
IV.4.2 Analyse des comptes des régies.....	112
IV.5 GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT LIQUIDE.....	117
IV.5.1 Introduction et objectifs de l'analyse.....	117
IV.5.2 Contexte actuel du secteur de l'assainissement liquide et principaux résultats du diagnostic.....	118
IV.5.3 DIAGNOSTIC DU MODE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE.....	119

IV.6	IMPACT DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT : EVOLUTION DU TAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET TAUX DE DEPOLLUTION.....	127
IV.6.1	Introduction.....	127
IV.6.2	Définitions.....	127
IV.6.3	Données de base.....	128
IV.6.4	Evaluation des indicateurs PNA.....	129
IV.7	RESULTATS DES VISITES DE L'ECHANTILLON DES CENTRES PNA.....	135
V.	CHAPITRE V : THEMES TRANSVERSAUX : REUE ET VALORISATION DES BOUES.....	141
V.1	REUTILISATION DES EAUX USEES.....	141
V.1.1	Contexte de la REUE au Maroc.....	141
V.1.2	Etat des lieux sur la REUE au Maroc.....	142
V.1.3	Contraintes de mise en oeuvre des projets de REUE.....	150
V.1.4	Feuille de route de la DRPE pour la REUE.....	153
V.1.5	Plan d'actions de la DRPE, pour la REUE.....	154
V.1.6	Plan d'action pour la REUE en agriculture.....	156
V.2	TRAITEMENT ET VALORISATION DES BOUES PRODUITES.....	158
V.2.1	Le traitement des boues: un tournant décisif pour le PNA.....	158
V.2.2	Problèmes rencontrés liés à la gestion des boues.....	158
V.2.3	Gisement actuel et futur des boues.....	160
V.2.4	Filières de gestion des boues.....	161
V.2.5	Plan d'Actions proposé par la Stratégie Nationale de Gestion des Boues.....	163
VI.	CHAPITRE VI : EVALUATION DES BESOINS FUTURS DU PNA (ADI).....	167
VI.1	REFERENTIEL DES COÛTS D'INVESTISSEMENT.....	167
VI.1.1	Nature des ratios à établir.....	168
VI.1.2	Données considérées pour le calcul des ratios.....	168
VI.1.3	Etablissement des ratios d'investissement.....	170
VI.1.4	Réseau et ouvrages annexes.....	176
VI.2	DEFINITION DES BESOINS EN INVESTISSEMENT RESTANT.....	184
VI.2.1	Méthodologie d'évaluation des besoins restants.....	184
VI.2.2	Estimation des besoins restants.....	196
VI.2.3	Calcul des taux de dépollution par quinquennat.....	203
VII.	SYNTHESE DE L'ETUDE.....	207

Table des matières

PREAMBULE	5
1 CHAPITRE I : RAPPEL DES PRINCIPAUX RESULTATS DE LA PHASE 1	6
1.1 CONTEXTE GENERAL DU SECTEUR DE L'EAU	6
1.2 PRESENTATION DU PNA	6
1.3 FINANCEMENT DU PNA	7
1.4 LES REALISATIONS DU PNA	7
1.5 LES PRINCIPALES CONTRAINTES RENCONTREES	8
1.6 ANALYSE FINANCIERE DES PROJETS	9
1.6.1 Centres ONEE-BO	9
1.6.2 Centres « Régies »	9
2 CHAPITRE II : OPTIMISATION DES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	11
2.1 OPTIMISATION DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	11
2.1.1 Introduction	11
2.1.2 Affinement des objectifs du PNA	12
2.1.3 Redéfinition du périmètre du PNA	15
2.1.4 Extension du champ de PNA	17
2.1.5 Optimisation des coûts des projets PNA	26
2.2 OPTIMISATION DES STRATEGIES DE FINANCEMENT	31
2.2.1 Rappel des constats de la phase 1 de l'étude	31
2.2.2 Etablissement des scénarii de financement	32
2.2.3 Etablissement des simulations financières	40
2.2.4 Optimisation des coûts, pour les petits et moyens centres : analyse de sensibilité par rapport aux coûts d'exploitation	49
2.2.5 Sensibilité par rapport aux conditions d'emprunt	51
2.2.6 Conclusions et recommandations	52
2.2.7 Planning d'utilisation des fonds du programme	56
2.2.8 Guide d'octroi des financements	59
3 CHAPITRE III : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL ET MODES DE GESTION	61
3.1 RAPPEL ET ANALYSE DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE STRATEGIQUE DE 2008	61
3.1.1 La réforme tarifaire	61
3.1.2 Accroissement des aides à l'investissement	61
3.1.3 Optimisation des investissements	62
3.1.4 Structuration institutionnelle du PNA	62
3.1.5 Renforcement et promotion des capacités sectorielles	62
3.2 RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	63
3.2.1 Rappel des contraintes du contexte institutionnel et organisationnel	63
3.2.2 Contraintes intrinsèques au secteur de l'assainissement liquide et recommandations	63
3.2.3 Propositions du renforcement du cadre institutionnel et organisationnel	65
3.3 RENFORCEMENT DES MODES DE GESTION	68
3.3.1 Rappel des contraintes à la contractualisation adoptée pour déléguer la gestion de l'assainissement liquide et les recommandations	68
3.3.2 Propositions du renforcement des modes de gestion	70
b- Rappel des principales étapes de la création d'une société	75
La société à responsabilité limitée	76
La société anonyme	76
3.3.3 Conclusions sur les formes de gestion déléguée et/ou de Partenariats Publics-Privés adaptées au contexte marocain	77
3.4 RENFORCEMENT REGLEMENTAIRE, INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL : PLAN D'ACTIONS	79
4 CHAPITRE III : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES	82
4.1 RAPPEL DES RESULTATS DE DIAGNOSTIC	82
4.2 PROPOSITION D'UNE APPROCHE STRATEGIQUE RENFORCEE EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS EN ACCOMPAGNEMENT DU PNA	84
4.2.1 Introduction	84
4.2.2 Principes directeurs à adopter en matière de stratégie de communication en assainissement	84
4.2.3 Eléments de base de la stratégie de communication en assainissement	86

4.3	PROPOSITION D'UNE DEMARCHE OPERATIONNELLE INCLUSIVE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION EN COMMUNICATION	93
4.3.1	Principales Phases d'intervention en communication.....	93
4.3.2	Processus de renforcement des capacités des acteurs PNA	97
4.3.3	Budget de communication sociale	100
4.3.4	SUIVI-EVALUATION.....	101
4.3.5	Conclusion et recommandations.....	102
5	CHAPITRE IV : PROPOSITION DES INDICATEURS DE SUIVI ET DE PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNA	104
5.1	INTRODUCTION.....	104
5.2	PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES INDICATEURS.....	104
5.3	INDICATEURS DE SUIVI ET DE PERFORMANCE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PNA.....	105
6	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	108

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : REPARTITION DES MONTANTS CONVENTIONNES SUR LA PERIODE 2003-2015	8
TABEAU 2 : TAUX DE RACCORDEMENT OBJECTIF, EN FONCTION DES VALEURS INITIALES	12
TABEAU 3: PROPOSITIONS DE FREQUENCES MINIMALES DE BILANS (NOMBRE DE JOURS PAR AN) A REALISER SUR LA FILE EAU DES STEP	15
TABEAU 4: MONTANTS D'INVESTISSEMENT DES PROJETS DE REUE.....	18
TABEAU 5: PLAN D' ACTIONS, RELATIF A LA GESTION DE LA BOUE	22
TABEAU 6 : VALEURS LIMITEES DE REJET DANS LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT	26
TABEAU 7: MESURES, POUR REDUIRE LES DELAIS	29
TABEAU 8: CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE ET INVESTISSEMENTS.....	40
TABEAU 9: CHARGES TOTALES DE LA PERIODE 2020-2040	43
TABEAU 10: PRODUITS DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT, DE LA PERIODE 2020-2040.....	45
TABEAU 11 : VALEURS DE REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT	47
TABEAU 12: FORMES DE GESTION DELEGUEE ET/OU DE PPP.....	78
TABEAU 13 : RENFORCEMENT REGLEMENTAIRE, INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.....	80
TABEAU 14: INDICATEURS RETENUS, POUR L'EVALUATION DU PNA	107

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SCHEMA D'UNE FILIERE DE TRAITEMENT/VALORISATION DES BOUES SANS RISQUES DE TOXICITE (SOURCE : ETUDE, POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GESTION DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION AU MAROC).....	20
FIGURE 2 : PART DE CHAQUE TYPE DE REJET DANS LA PREVENTION (DS, DECHETS SOLIDES, RL, REJETS LIQUIDES, PA : POLLUTION ATMOSPHERIQUE	27
FIGURE 3: CATEGORIES D' ACTIONS (AT : ACTION TECHNIQUE, AR : REGLEMENTAIRE, ACSF : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET FORMATION).....	27
FIGURE 4: STRUCTURE MOYENNE DES PRODUITS DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT	44
FIGURE 5 : PLANNING DE MOBILISATION DES FONDS DU PROGRAMME (SCENARIO 1 : 50% SUBVENTION ETAT ET 50 %, OPERATEUR) 57	57
FIGURE 6: PLANNING DE MOBILISATION DES FONDS DU PROGRAMME (SCENARIO 1 : 70% SUBVENTION ETAT ET 30 %, OPERATEUR) . 58	58
FIGURE 7: PROCEDURE D'OCTROI DES FINANCEMENTS_OPERATEURS (SOURCE: DEA)	60

Table des matières

PREAMBULE.....	2
I. BILAN DE MISE EN OEUVRE DU PNA.....	3
I.1 REALISATIONS DU PNA.....	3
I.2 CONTRAINTES DE MISE EN OEUVRE DU PNA.....	3
II. OPTIMISATION DES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT ET DEFINITION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUES, INSTITUTIONNELLES ET MODES DE GESTION.....	5
II.1 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET LES MECANISMES TECHNIQUES, INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS DEVANT L'ACCOMPAGNER.....	5
II.2 STRATEGIE DE FINANCEMENT ET MECANISMES TECHNIQUES, INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS DEVANT L'ACCOMPAGNER.....	9
III. OPTIMISATION DES INDICATEURS DE SUIVI DU PNA.....	13
IV. OPTIMISATION DE LA GESTION DELEGUEE DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT.....	15
V. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	15
V.1 COMMUNICATION.....	15
V.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	16

PREAMBULE

Le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales - Direction de l'Eau et de l'Assainissement, a confié au Bureau d'Etudes ADI la réalisation de l'étude, relative au bilan d'étape et perspectives du Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA).

Depuis son lancement en 2006, le PNA avait déjà fait l'objet d'une première revue stratégique en 2008 (établie dans le cadre d'un partenariat entre la Banque Mondiale et la KFW).

Après dix années d'existence, les autorités marocaines ont décidé de procéder à une deuxième revue stratégique du PNA, pour analyser son déroulement depuis sa mise en œuvre, tirer les enseignements appropriés et proposer les ajustements et les mesures nécessaires, ainsi qu'un plan d'actions, pour améliorer son efficacité, en vue d'atteindre ses objectifs.

La présente étude comporte deux principales phases :

- Phase 1 : Diagnostic du PNA ;
- Phase 2 : Propositions d'ajustement du PNA.

La présente note constitue le rapport de synthèse de la phase 2.

I. BILAN DE MISE EN OEUVRE DU PNA

I.1 REALISATIONS DU PNA

Le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) est un cadre général d'engagement financier de l'État, pour rattraper les retards accumulés durant plusieurs décennies dans le secteur de l'assainissement. Il vise à rattraper le retard accumulé en assainissement liquide, déterminer les coûts globaux de réalisation des infrastructures d'assainissement manquantes ou dans un état non satisfaisant, et de proposer un plan de financement.

Depuis son lancement en 2005, d'importantes réalisations ont vu le jour :

- A fin 2015, **216 centres** ont bénéficié de l'appui financier du PNA, ce qui représente environ 83% des centres initialement prévus par le PNA (en termes du nombre) ;
- La population totale, ayant bénéficié du PNA (selon le RGPH de 2014), s'élève à environ 12,25 millions habitants, dont 12,2 millions habitants concernent le milieu urbain (au niveau de 191 municipalités et centres urbains) et 0,05 million habitants, au niveau du milieu rural (au niveau de 26 centres ruraux)
- Le montant total des travaux conventionnés s'élève, à fin 2015, à près de **23.9 MD DH**, ce qui représente **environ 60% du montant d'investissement prévu initialement**, dont **9.5 MD DH** sont financés dans le cadre des subventions étatiques et communales
- Le nombre de STEPs, réalisées et/ou mises en services, dans le cadre du PNA, à fin 2015, pour l'ONEE-BO et les Régies, s'élève à 80 STEPs, totalisant une capacité globale d'épuration de **409 Mm3/an**.

La mise en œuvre du PNA a permis de porter le taux de raccordement moyen, au réseau d'assainissement liquide, au niveau du milieu urbain du Royaume, à environ 89,5%, à fin 2015, et le taux de dépollution à environ 61%, si on considère l'émissaire en mer comme ouvrage de dépollution, et à 48%, dans le cas où les villes disposant des émissaires en mer ne sont pas prises en compte.

I.2 CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE DU PNA

La mise en œuvre du PNA a dû faire face à plusieurs contraintes, de nature variée, qui ont même empêché certains projets de voir le jour, et dont les principales sont données, ci-après.

- **Arrêt partiel ou total des travaux** : un projet connaissant des arrêts de travaux, en cours de route, aura des conséquences très néfastes sur l'échéancier de versement des fonds, mais aussi sur les coûts finaux du projet.

Plusieurs causes peuvent être à l'origine d'un arrêt partiel ou total des travaux, dont notamment la non disponibilité du foncier, le retard dans l'acquisition des terrains et la défaillance de certaines entreprises.

- **Péréquation des tarifs d'eau et d'assainissement dans les petits centres** : la péréquation des tarifs de redevances d'assainissement et d'eau potable, pour tous les centres gérés par l'ONEE, suscite auprès des citoyens, et plus particulièrement, les élus locaux, la relation entre le coût du service et la facture correspondante.
- **L'uniformisation des taux de subvention pour les petits et moyens centres** : l'uniformisation des taux des subventions, accordés par le PNA pour tous les petits et moyens centres, ne permet pas la prise en compte des contraintes spécifiques à certains centres.

- **Le rattrapage et les ajustements tarifaires** : dans les montages financiers, retenus dans le PNA, une part importante des ressources devrait provenir de l'autofinancement de l'opérateur. Or, les tarifs actuels sont très en dessous des coûts du service assainissement et couvrent à peine les coûts d'exploitation du réseau de collecte.
- **Collecte des eaux pluviales** : la gestion des eaux pluviales doit faire face :
 - A la dégradation du réseau de collecte des eaux de pluie existant, à l'intérieur des centres,
 - A la nécessité, pour le gestionnaire du réseau d'assainissement, d'assurer la collecte des eaux de pluie à l'intérieur des centres, conformément à l'article 8 du cahier des charges.
- **Rejets industriels** : le fonctionnement défectueux et la dégradation des ouvrages d'assainissement (conduites, stations de pompage, ouvrages de la STEP...), enregistrés dans certains cas, est dû aux rejets des eaux usées industrielles sans souci de préservation de l'environnement, voire même de rejet des déchets solides et liquides, au niveau des collecteurs dédiés à l'évacuation des eaux pluviales ou des eaux résiduaires.
- **Devenir des boues d'épuration** : la gestion des boues se heurte à plusieurs contraintes, dont notamment :
 - L'insuffisance du cadre réglementaire, relatif à la gestion de ces boues ;
 - Le fait que le Programme National des Déchets Ménagers et Assimilés(PNDM) ne considère pas ces boues comme des déchets solides ;
 - Le refus des concessionnaires de la gestion des déchets solides de recevoir ces boues dans les décharges qu'ils gèrent,
 - Le problème, que constitue l'accumulation des boues, au niveau des sites de STEP, ce qui entrave leur exploitation et leur bon fonctionnement.
- **Réutilisation des eaux usées épurées** : Les rôles respectifs des différents intervenants, dans la réutilisation des eaux usées, notamment en ce qui concerne leur contribution, ne sont pas encore clairement définis par la réglementation. Il est difficile, dans ces conditions, de faire aboutir les projets de réutilisation, d'autant plus qu'ils engendrent des surcoûts, alors que l'obligation du gestionnaire du réseau d'assainissement se limite au respect des valeurs limites de rejets des eaux usées.
- **Contraintes de mobilisation du financement par le budget de l'Etat**. En effet, la contribution initiale de l'état a été fixée à hauteur de 800 MDHs/an, sur la période 2005-2020, ce qui n'a jamais été atteint, en analysant les contributions sur la période 2006-2015 (une contribution maximale, en 2012, de 600 MDHs TTC).La part du Ministère de l'Intérieur a représenté 30% de cette contribution sur cette période.
- **L'insuffisance de rentabilité financière du service d'assainissement, auprès des opérateurs, représente un risque pour la pérennisation du PNA.**

II. OPTIMISATION DES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT ET DEFINITION DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUES, INSTITUTIONNELLES ET MODES DE GESTION

II.1 STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET LES MECANISMES TECHNIQUES, INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS DEVANT L'ACCOMPAGNER

i. Les critères, fixés pour l'éligibilité des centres au PNA, étaient suffisamment flexibles, pour favoriser le bon démarrage du programme. Toutefois, une meilleure structuration de ces critères permettra une allocation plus efficiente des subventions, en exigeant que les projets (i) minimisent les coûts, notamment par une bonne adaptation à la demande des usagers, (ii) réunissent les conditions d'une bonne gestion et d'une exploitation durable, et (iii) maximisent les bénéfices, notamment environnementaux et de desserte.

ii. L'enjeu est également aujourd'hui de prendre en considération les objectifs de couverture universelle et d'équité, ce qui mène vers une extension du périmètre du PNA, en intégrant :

- 1) Les besoins, pour le développement du service d'assainissement liquide dans les centres, ayant déjà bénéficié de l'appui financier du PNA ;
- 2) Les besoins d'équipement des nouveaux centres.

Ceci doit être accompagné par les mesures suivantes :

- Mobiliser d'aides accrues à l'investissement : accroissement des contributions des différents intervenants dans le secteur d'assainissement, notamment l'Etat, les collectivités territoriales et les ABH ;
- Adopter une réforme tarifaire : refonte de la procédure de recouvrement des coûts, relatifs à l'assainissement liquide, en vue de la mettre à l'abri des conjonctures et incertitudes politiques.

iii. De même, la prise en considération des exigences spécifiques des milieux de rejets, implique la nécessité d'affiner davantage les objectifs du PNA, en termes de taux de dépollution. La conformité des rejets des STEP est un élément essentiel, dont il faut tenir compte. Ainsi, on peut proposer les améliorations suivantes, pour affiner cet indicateur :

- Le taux de dépollution d'une STEP intensive non conforme peut être considéré nul, afin d'inciter les différents opérateurs à une meilleure exploitation des STEP, ayant nécessité des investissements importants ;
- Le taux de dépollution d'une STEP extensive non conforme de plus de 50% peut également être considéré nul ;
- Pour le reste de STEP, le taux de dépollution est calculé, selon la formule usuelle faisant intervenir le rendement épuratoire de la STEP :

Taux de dépollution = Charge polluante éliminée / Charge polluante produite = Charge entrante à la STEP x Rendement STEP / Charge polluante produite = Taux de raccordement x Rendement STEP

iv. Consentir les efforts, pour faire converger l'ensemble des actions menées, relatives à la gestion de la boue produite, des eaux usées industrielles et à la réutilisation des eaux usées produites, est une condition sine qua non, pour rationaliser les investissements engagés.

⇒ Par rapport à la réutilisation des eaux usées épurées

Pour optimiser et rationaliser les efforts des différents Départements, dans un cadre de coopération interministérielle, dans le secteur de l'eau, et promouvoir le secteur de l'assainissement liquide, en tenant compte de toutes les composantes (collecte, traitement et réutilisation), le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Secrétariat d'Etat chargé de Développement Durable et le Ministère en charge de l'Eau ont convenu de mutualiser les différents programmes (PNA, PNAR¹ et PNREU²), afin d'établir un programme consolidé et intégré, en tenant compte de l'assainissement urbain, l'assainissement rural et la réutilisation des eaux usées

La mise en œuvre de ce programme nécessite les mesures d'accompagnement suivantes :

- Préciser la partie, qui doit supporter les coûts des traitements complémentaires nécessaires à la réutilisation des eaux usées ;
- Préciser les rôles respectifs des différents intervenants dans la réutilisation des eaux usées ;
- Elaboration des textes d'application des articles 106 à 110 de la loi n° 36-15, relative à l'eau.

⇒ Par rapport à la gestion des boues

L'étude, pour l'Elaboration de la Stratégie Nationale de Gestion des Boues des Stations d'Epuration au Maroc, avait proposé trois pistes de valorisation de la boue produite, à promouvoir au Maroc :

- La valorisation verte : valorisation agricole, réhabilitation des sites dégradés, valorisation en sylviculture et en pépinières forestières et de plantes ornementales ;
- La valorisation dans les cimenteries ;
- La mise en décharge mixte ou mono-décharge, selon les situations et les contraintes.

Toutefois, et en attendant le développement des actions à mettre en œuvre pour pouvoir développer la filière verte, qui assurera une gestion environnementale durable, la mise en **décharge semble être la solution faisable à très court terme**. Compte tenu des contraintes rencontrées, cette option nécessite des traitements complémentaires, **pour réduire de manière progressive les volumes de boues mis en décharge**.

La promotion de filières de gestion de boues mérite d'être accompagnée par les mesures techniques, institutionnelles et organisationnelles suivantes :

- Inciter les concessionnaires de la gestion des déchets solides à recevoir ces boues dans les décharges qu'ils gèrent en les introduisant dans les cahiers des charges ;
- Elaboration du texte d'application de l'article 70 de la loi n° 36-15 relative à l'eau ;
- Affinage des arrangements institutionnels et des cahiers de spécifications techniques pour la mise en œuvre de filières appropriées, pouvant résorber les boues ;
- Mise en œuvre, sur le plan technique et réglementaire, des options de valorisation respectant le développement durable ;
- Révision du contrat de gestion déléguée du service public d'assainissement liquide, en y intégrant, entre autres, le coût et les charges de traitement des boues ;

¹Programme National d'Assainissement liquide en milieu Rural

²Plan Nation de Réutilisation des Eaux usées Epurées en irrigation

- Mettre en place des unités de séchage sous serre, communes aux stations d'épuration, en vue de minimiser les coûts de séchage ;
- Etablir un manuel technique, qui traitera des bonnes pratiques de gestion des boues (ce manuel rapportera la description technique des différentes options de traitement, d'élimination et de valorisation et précisera les conditions de leur adoption)
- Elaborer un plan d'action, pour la mise en œuvre des éléments stratégiques, avec un cadre estimatif des budgets (dans ce plan, plusieurs actions seront considérées : les études complémentaires, la mise en œuvre des projets pilotes, les besoins en formation et en renforcement des capacités, la finalisation de l'ébauche institutionnelle, etc.)

⇒ *Gestion des eaux industrielles*

Les principales recommandations, à émettre, pour la lutte contre la pollution industrielle, concernent notamment les aspects suivants :

- ✓ Trouver les solutions appropriées (et plus particulièrement, à moindre coût) de l'épuration de ces effluents industriels et envisager le regroupement des industries fortement polluantes, dans des zones compatibles avec leurs activités ;
- ✓ Dans tous les centres où le tissu industriel est important, une cellule de gestion des industriels doit être mise en place. Les industriels ont besoin d'être accompagnés dans le traitement in-situ : aides financières et techniques à l'investissement et à l'exploitation. Les frais de fonctionnement de cette cellule de gestion doivent être intégrés dans le montage financier global du projet de dépollution
- ✓ Exiger que les unités industrielles prévoient, au moins, des systèmes de prétraitement avant de rejeter les eaux usées industrielles dans les réseaux d'assainissement

Par ailleurs, les mesures institutionnelles suivantes seront considérées, pour la gestion des eaux industrielles :

- ✓ Avec la loi n° 36-15, relative à l'eau, ces rejets seront subordonnés au respect de valeurs limites fixées par les textes d'application de cette loi ;
- ✓ Révision des clauses du cahier de charges d'exploitation du service d'assainissement, en rendant effective la réglementation, relative aux déversements des rejets liquides, et l'ensemble des arrêtés portant sur les conditions des déversements des rejets liquides industriels

⇒ *Gestion des eaux de pluie*

Les mesures institutionnelles et organisationnelles, à mettre en place, pour une meilleure gestion des eaux pluviales, concerneront :

- ✓ La proposition des modifications ou compléments de textes, à adopter, pour une bonne gestion de l'assainissement des eaux pluviales, définissant les acteurs, leur responsabilité ainsi que les mécanismes de coordination et de concertation.
- ✓ L'exploration des possibilités d'instaurer, par voie réglementaire, des mesures incitatives favorisant la mise en place d'installations de récupération des eaux pluviales, notamment, dans les nouvelles constructions ;
- ✓ La proposition d'un cadre organisationnel, pour la réalisation et la gestion des installations de récupération des eaux de pluie.

v. Par ailleurs, et par rapport à l'optimisation des choix techniques et la durabilité des projets, nous recommandons :

- de se fixer une feuille de route nationale, au niveau du Comité de Pilotage du PNA, pour les bons choix techniques de base, à retenir dans les petits et moyens centres : cela

permettra, non seulement des gains de temps considérables dans la réalisation des projets, mais surtout de garantir la durabilité des projets PNA ;

- le droit de veto, à ces choix techniques, devra être attribué au seul Comité de Pilotage du PNA :

- ✓ qui devra ramener les élus à des décisions plus raisonnées, prenant en compte, à la fois, une vision durable des projets d'assainissement, et les contextes financier, technique et social de la commune en question ;
- ✓ soit déroger aux règles générales retenues à l'échelle nationale, en cas de situation exceptionnelle, avec une forte spécificité du site du projet. Cette dérogation devrait être non seulement dûment motivée, mais recueillir également le consensus au sein du Comité de Pilotage PNA.

- Il est essentiel de veiller à l'implication effective des élus communaux dans la gestion du service d'assainissement, et ne plus se limiter à des signatures formelles du président. Tous les membres du Conseil doivent être régulièrement impliqués, informés, sensibilisés aux questions environnementales et au développement durable, pour garantir la durabilité des projets d'assainissement liquide programmés, et s'engager sur des objectifs de résultats, en matière de résolution des problèmes fonciers, raccordements des ménages au réseau ... etc ;

Cette implication forte et continue des élus est une démarche essentielle pour que les élus puissent porter, en étroite concertation avec l'opérateur, la résolution des blocages fonciers (généralement des héritiers). Celle-ci se heurte souvent, à un déficit de justificatifs administratifs des héritiers (terrain non titré, absence de preuves de la propriété).

- L'optimisation des coûts d'investissement passe également par :
 - La réduction des délais des projets, et ce, à travers :
 - o L'amélioration des critères de priorisation des projets ;
 - o L'optimisation des critères du choix des bureaux d'études et entreprises des travaux ;
 - o Le respect des délais globaux des études par les différents intervenants ;
 - o La sensibilisation / communication de la population cible dans toutes les phases du projet ;
 - o La procédure de la mise à disposition du foncier nécessaire, pour la réalisation des ouvrages doit être entamée par la commune une fois la solution technique est figée ;
 - o La Promotion des formations et des renforcements de capacités spécifiques destinées aux bureaux d'études et aux entreprises, sur des sujets spécifiques ;
 - o Les travaux ne peuvent être lancés qu'une fois le foncier est assaini par la commune ;
 - o La désignation d'un comité technique, pour faciliter l'intervention en cas d'opposition des riverains.
 - L'optimisation des durées de vie des ouvrages, à travers :
 - o L'optimisation des choix techniques : la conception du projet, le choix des technologies et le choix des matériaux
 - o La maintenance et l'entretien des ouvrages : 1) favoriser la maintenance préventive 2) veiller au respect des consignes des manuels d'exploitation disponibles.
 - o Le renforcement davantage des actions de capitalisation sur la situation existante de l'exploitation des ouvrages d'assainissement, en vue d'avoir un retour d'information et chercher les axes d'amélioration appropriés ;

- o Le Renforcement de l'évaluation et le suivi continu des indicateurs de performance.
- L'optimisation technique des projets, qui passe par :
 - o La promotion des techniques à faible coût, pour toutes les composantes d'un système d'assainissement liquide ;
 - o Favoriser les techniques alternatives, pour la gestion des eaux pluviales ;
 - o Recommandations techniques sur la conception et le dimensionnement des ouvrages : passage des conduites (éviter le passage dans des voies carrossables, ...), critères de dimensionnement, diamètre minimal, choix des systèmes d'assainissement, selon le type d'habitat... Etc
 - o Le choix des procédés d'épuration, selon les tailles des centres : favoriser, chaque fois que possible, les procédés extensifs à moindre coût, dans les petits et moyens centres ;
 - o Promouvoir, à chaque fois que possible, les solutions communes d'épuration, pour les centres qui se rapprochent
 - o L'approfondissement des études de réhabilitation (inspection caméra, ...), pour mieux cibler les travaux à engager

II.2 STRATEGIE DE FINANCEMENT ET MECANISMES TECHNIQUES, INSTITUTIONNELS ET ORGANISATIONNELS DEVANT L'ACCOMPAGNER

Compte tenu des charges importantes, induites par le développement du secteur de l'assainissement, et les capacités limitées des usagers, qui ne pourront pas faire face à une tarification, mais également de l'insuffisance de rentabilité financière du service d'assainissement auprès des opérateurs, ce qui représente un risque pour la pérennisation du PNA, **des simulations financières ont été menées, selon les scénarii de financement suivants** (et qui ont été convenus avec les Services de la DEA, suite à plusieurs réunions de travail), avec une subvention minimale de l'état de 50%. Elles ont pour but de situer les ordres de grandeur des tarifs de la redevance d'assainissement et les différentes enveloppes des ressources et des charges du secteur, sur la période 2020-2040 :

- Scénario 1 : une subvention de l'état de 50% et une participation des opérateurs de 50% ;
- Scénario 2 : une subvention de l'état à hauteur de 70% et une participation des opérateurs de 30% ;
- Scénario 3 : une subvention maximale de l'état à hauteur de 80% et une participation des opérateurs de 20%.

Pour le scénario de financement n°1 (50% Subvention et 50% opérateurs), l'équilibre financier requiert une augmentation du tarif moyen d'environ 0,35 DHs/m³ tous les 5 ans ; **soit un tarif cible de l'ordre de 3,67 DHs/m³, en 2040.**

Pour le scénario 2 de financement, pour lequel les opérateurs participeraient à hauteur de 30%, le tarif moyen d'équilibre serait de l'ordre de 3,22 DHs/m³, en 2040 (soit un gain de 0,45 DH/m³, sur ce tarif, par rapport au scénario 1).

Pour le scénario 3 de financement, pour lequel les opérateurs participeraient à hauteur de 20%, le tarif moyen d'équilibre serait de l'ordre de 2,93 DHs/m³, en 2040 (soit un gain de 0,74 DH/m³, sur ce tarif, par rapport au scénario 1).

Ce tarif varie sensiblement entre opérateurs et par taille de centre comme le montre le tableau, ci-après.

Entité simulée		Tarif 2025					Tarif 2030					Tarif d'équilibre en 2040				
		Total centres	Centres ONEE	Centres "Régies"	Petits et moyens centres opérateurs	Grandes villes	Total centres	Centres ONEE	Centres "Régies"	Petits et moyens centres opérateurs	Grandes villes	Total centres	Centres ONEE	Centres "Régies"	Petits et moyens centres opérateurs	Grandes villes
Scén 1	Etat 50% Opérateur 50%	3.01	3.76	2.58	3.93	2.67	3.34	4.21	2.83	4.28	2.87	3.67	4.66	3.08	4.63	3.07
Scén 2	Etat 50% Opérateur 50%	2.72	3.27	2.41	3.44	2.49	2.97	3.62	2.56	3.69	2.64	3.22	3.97	2.71	3.94	2.79
Scén 3	Etat 50% Opérateur 50%	2.63	3.12	2.39	3.21	2.46	2.78	3.37	2.41	3.41	2.48	2.93	3.62	2.43	3.61	2.50

Parmi les scénarii de financement, présentés, ci-dessus, on recommande de retenir le scénario, qui minimise l'impact sur le tarif.

En effet, une augmentation rapide des tarifs risque de se heurter à l'acceptabilité sociale des hausses tarifaires ou du changement de structure tarifaire.

Les petits centres constituent, sans conteste, l'entité où le problème de recouvrement des coûts se posera avec le plus d'acuité ; ceci s'explique essentiellement par la taille des projets, qui ne profitent d'aucune économie d'échelle. En passant des grandes villes aux petits et moyens centres gérés par les opérateurs, les tarifs d'équilibre augmentent d'environ 0,6 DHs/m³.

On peut retenir donc, selon la complexité des centres et les exigences du milieu récepteur, un taux de subvention de 70% à 80%, pour les petits centres (moins de 20 000 habitants).

Pour les moyennes et grandes villes, on peut retenir un taux de subvention de :

- 50 à 70 %, pour les villes moyennes, selon le cas et le programme d'investissement ;
- 30 à 50 %, pour les grandes villes, selon le cas et le programme d'investissement.

Selon les montages de financement, la part de l'Etat devrait se situer aux alentours d'une valeur moyenne de 770 à 1230 MDHs/an, ce qui méritte vers une mobilisation d'autres sources de financement.

Les tarifs d'équilibre ont été basés sur des hypothèses de développement, d'investissement, des conditions d'exploitation des ouvrages et des conditions financières des prêts.

L'impact de ces mesures sur ces tarifs a été évalué à travers une analyse de sensibilité, qui a fait ressortir les constats suivants :

Paramètre	Variation	Impact sur le tarif d'équilibre	Tarif en 2025	Tarif en 2030	Tarif d'équilibre en 2040
Taux d'intérêt	Diminution du taux d'intérêt à 1%	Diminution du tarif d'environ 2 %	2.65	2.90	3.15
Charges d'exploitation de l'activité assainissement	Diminution de 10%	Diminution de 6%	3.30	3.50	3.70
	Diminution de 20%	Diminution de 13 %	3.04	3.24	3.44
	Diminution de 30%	Diminution de 21 %	2.83	2.98	3.13
Gestion des boues	Séchage solaire, au niveau des STEP's intensives	Augmentation de 5%	2.91	2.97	3.22
Réhabilitation des réseaux	Non prise en considération des réhabilitations des réseaux au niveau	Diminution du tarif de 15%	2.34	2.54	2.74

A la lumière de ce qui précède, on dresse, ci-après, les principales recommandations, pour optimiser la stratégie de financement :

⇒ *Optimisation des coûts de l'activité assainissement*

Lors de la conception d'un service d'assainissement, il est nécessaire d'anticiper son mode de financement, afin qu'il fonctionne sur le long terme de façon autonome. Les solutions techniques sélectionnées, ainsi que les modes de gestion, doivent être réfléchis de manière réaliste, en s'appuyant autant que possible sur les financements disponibles.

⇒ recherche d'autres ressources de financement des projets PNA

- Le rôle des ABHs, dans le financement des projets de dépollution, dans l'objectif de la protection des ressources en eau, est à promouvoir : participation dans le financement pour les STEP, dont les eaux épurées sont rejetées dans des milieux récepteurs sensibles (par exemple, une retenue de barrage aux fortes concentrations d'azote et de phosphate).
- Contribution des Régions et Provinces dans l'effort d'investissement du PNA ;
- Contribution d'autres partenaires Publics dans la promotion des projets d'assainissement liquide, à l'instar des Agences de Promotion et de Développement des provinces du Sud, de l'Oriental et du Nord, qui sont mises à contribution dans le périmètre de leur intervention.
- Intégrer les projets d'assainissement liquide dans les programmes de mise à niveau, pour minimiser les coûts d'investissement à la charge des opérateurs.

⇒ Augmentation des revenus tarifaires

En s'inscrivant dans le scénario d'une subvention, à hauteur de 70% par l'Etat, nous devons nous attendre à un tarif moyen de l'ordre de 3,67 DHs/m³.

Concernant le rattrapage et les ajustements tarifaires, il convient de rappeler que les tarifs d'assainissement sont révisés de façon intermittente et peu d'études de plans directeurs d'assainissement comprennent des études financières et tarifaires. De même, il est primordial d'élaborer une "stratégie tarifaire de long terme, à l'abri des conjonctures, accompagnée d'une communication proactive et maîtrisant les impacts sur les ménages défavorisés, par un meilleur ciblage de l'aide sociale. De plus, les ajustements tarifaires devront se fonder sur des arrêtés de portée pluriannuelle, et inclure des formules d'indexation prédéterminées pour rattrapage systématique de l'inflation". Les études financières et tarifaires du SDNAL avaient mis en évidence que "l'impact de la facture globale de l'eau (eau potable et assainissement) sur l'utilisateur, exige, dès à présent : d'une part, d'indexer les tarifs de l'assainissement sur ceux de l'eau potable, et d'autre part, de mener des études financières et tarifaires, qui intègrent une vision globale concernant le développement conjoint des deux secteurs : eau potable et assainissement. Toute décision d'investissement, dans un des deux secteurs, devra désormais être accompagnée par une réflexion plus élargie, sur le développement de l'autre secteur.

⇒ Prise en considération des spécificités des projets, pour accorder les subventions

Les objectifs spécifiques du projet, qui vont au-delà du respect des normes des rejets et d'assurer un bon service d'assainissement liquide, doivent être pris en considération dans le scénario de financement.

⇒ Péréquation entre les services

Les études de mutualisation, en cours de lancement, sur les "volets institutionnels, organisationnels et financiers pour la restructuration de la distribution électricité, eau et assainissement liquide pourraient être mises à profit, à moyen terme, pour intégrer également le service électricité aux deux autres services d'eau potable et d'assainissement. En effet, cette opération pilote vise à confier, la gestion de la distribution d'électricité, d'eau potable et d'assainissement liquide à une seule entité multiservices, sur tout le territoire de la région (y/c le milieu rural). Ce qui permettra "la mise en place d'une péréquation financière, entre services, visant à financer les services les plus coûteux, par les gains financiers générés par les services les plus rentables économiquement". Cette étude mérite d'être accélérée et suivie par un groupe d'experts nationaux et internationaux.

⇒ Régulation des opérateurs pour optimiser les investissements :

- Adaptation des projets aux demandes exprimées par les communes ;
- Recours aux solutions alternatives adaptées (assainissement autonome, normes de

desserte, technologies) ;

- Evaluation systématique des options d'étalement des investissements ;
- Etablissement d'une cohérence avec les documents de planification établis au niveau des bassins hydrauliques par les Agences ;
- Elaboration des textes d'application des articles 106 à 110 de la loi n° 36-15, relative à l'eau.

⇒ *Structuration institutionnelle du PNA :*

Dans l'objectif de doter le PNA d'une structure à même de lui permettre de rattraper les retards enregistrés dans l'assainissement liquide, il est recommandé :

- La mise en place d'une Unité de Gestion
- L'élargissement de la Commission Nationale de l'Assainissement
- La structuration du PNA en un Fonds, ou la mise en place d'une assistance technique que justifieraient une mise en place de procédures, critères, bases de données,...

⇒ *Consolidation de l'autonomie des Régies :*

Afin de Permettre aux Régies de financer les installations, exigées par un assainissement liquide adéquat et améliorer leurs performances, il est nécessaire d'élaborer les textes d'application de l'article 110 de la loi n° 36-15, relative à l'eau, pour mettre en œuvre le régime tarifaire institué, et permettre aux Régies de disposer des ressources financières nécessaires.

⇒ *Renforcement du rôle des agences de bassin dans l'assainissement :*

Pour permettre aux Agences de Bassins de contribuer à la promotion de l'assainissement liquide, au traitement et la réutilisation des eaux usées épurées : renforcement des moyens financiers des agences de bassin, au moyen du recouvrement des redevances de déversement, pour leur permettre de contribuer financièrement au traitement des eaux usées (et éventuellement, à la réalisation des réseaux d'assainissement et des Stations de pompages).

III. OPTIMISATION DES INDICATEURS DE SUIVI DU PNA

L'identification des indicateurs est une étape déterminante à la réussite d'une bonne évaluation du programme. En effet, elle permet de définir les variables, qui serviront à évaluer le programme. Ces indicateurs doivent renseigner, à tout moment, sur :

- **L'efficacité du programme** : dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus de ce programme ont été atteints, dans une période donnée, auprès de la population cible ;
- **L'efficience du programme** : Le critère de l'efficience met en relation les résultats et effets du programme, avec les moyens nécessaires pour les produire.
- **La viabilité du programme** : en tenant compte de facteurs de développement, qui sont déterminants pour la viabilité de ce programme.

Le processus d'identification des indicateurs du PNA repose sur les étapes suivantes :

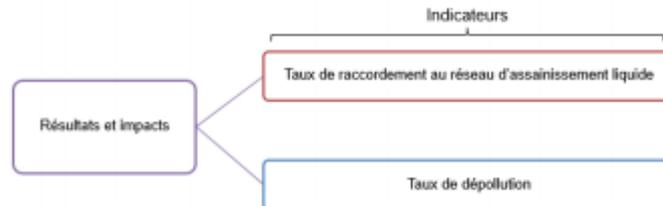
- i. Identification du processus de réalisation du programme, en le déclinant, selon trois phases de réalisation :
 - La phase programmation ;

- La phase réalisation des projets ;
 - La phase mise en œuvre et exploitation.
- ii. Définition des objectifs du programme et l'effet et l'impact (résultat) attendus ; ceci a un effet et un impact direct sur la pertinence des indicateurs d'évaluation

⇒ Indicateurs liés au processus de programmation :



⇒ Indicateurs de suivi des résultats et de l'impact du programme



IV. OPTIMISATION DE LA GESTION DELEGUEE DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT

Le modèle de gestion, à prévoir, doit combiner le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité, pour une péréquation financière d'une part, et doit faire intervenir les opérateurs privés, pour leur haute technicité et leur qualité de service, d'autre part.

Le mode de gestion, à retenir, doit prendre en considération la nécessité de la contribution de l'opérateur privé dans les investissements et à assumer les risques de la gestion

La concession et les SDL sont les formules, qui permettent le plus la satisfaction de ces conditions.

Toutefois, ces formules ne deviennent intéressantes pour l'investisseur privé qu'à grande échelle, avec une population importante.

Les sociétés de développement local ont l'avantage de garder l'outil de contrôle de l'Etat sur ces secteurs, au contraire de la concession, qui reste très limitée, voire irréversible.

V. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Pour la réussite de cet important programme (y compris son extension), et plus particulièrement, l'amélioration des conditions de vie de la population, sans un impact significatif sur la redevance à payer, et tenant compte de sa capacité à payer le Service de l'Assainissement liquide, un ensemble de mesures d'accompagnement doit être mis en œuvre, dont on cite en particulier les 2 mesures phares suivantes :

V.1 COMMUNICATION

La pérennisation du PNA se distingue par plusieurs particularités et défis à prendre en considération, dans toute stratégie de communication. Il s'agit d'un programme mobilisant un nombre important de parties prenantes et de bénéficiaires avec des besoins, enjeux et intérêts de nature et taille très diverses que la communication doit prendre en charge et prouver son impact au niveau d'appui à tous les niveaux du processus d'assainissement.

Bien entendu, l'ensemble des règles de base pour la réussite de tout processus de communication doit être respecté (identification des objectifs, définition des messages, choix des supports, segmentation des cibles...). A ce propos, nous recommandons entre autres :

1. L'instauration de séances régulières d'information, qui devraient enclencher un processus d'échange et de négociation entre l'opérateur et les élus locaux, au sujet des choix techniques importants du projet d'assainissement. Ces séances paraissent être un élément majeur dans la facilitation et l'efficacité du projet. Car plus les élus locaux sont associés en amont des décisions clés du projet, plus ils seront formés, informés et engagés pour en devenir leurs fervents défenseurs (en toute connaissance de cause) ;
2. Elaborer une stratégie et un plan de communication, et préciser les outils et les messages à utiliser, ainsi que les populations cibles, selon les étapes de la réalisation des projets. Il est aussi important de tenir compte des aspects suivants :
 - ✓ Une communication globale, intégrée et de proximité, voire personnalisée ;
 - ✓ Une communication globale centrée sur l'assainissement reposant sur une approche participative, basée sur la demande ;
 - ✓ L'application des lois en vigueur, en matière d'assainissement et tenant compte de l'intégration du genre ;
 - ✓ Une intégration des aspects sociaux (y compris le genre), environnementaux et techniques ;

- ✓ Un plan de communication, qui intègre des objectifs, qui sont mesurables, desquels découlent des attentes qui sont réalistes au regard des résultats attendus, et ces derniers facilement identifiables une fois obtenus.

V.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES

Pour la réussite du PNA, les actions suivantes, en terme de renforcement des capacités, sont fortement recommandées, voire même nécessaires :

- ✓ Un renforcement de capacités appropriées : Il doit passer par la réalisation d'un diagnostic, d'une analyse des besoins et d'un plan de renforcement des capacités ;
- ✓ L'implication de la femme, en tant que cible privilégiée de la communication (première bénéficiaire du service de l'eau et de l'assainissement liquide et principale gestionnaire de ces services à la maison) ;
- ✓ L'implication des jeunes est nécessaire en tant que cibles relais ouverts sur l'avenir (amélioration du cadre et qualité de vie) ;
- ✓ Un bon cadrage du PGES définissant notamment :
 - a. Un plan d'atténuation des effets négatifs socio-environnementaux, en précisant les responsabilités, et les coûts des différentes actions ;
 - b. Un plan de surveillance et de suivi de ces mesures ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs communication, sensibilisation et formation, pour la mise en œuvre du PGES

- ✓ Un plan de communication, qui intègre des objectifs, qui sont mesurables, desquels découlent des attentes qui sont réalistes au regard des résultats attendus, et ces derniers facilement identifiables une fois obtenus.

V.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES

Pour la réussite du PNA, les actions suivantes, en terme de renforcement des capacités, sont fortement recommandées, voire même nécessaires :

- ✓ Un renforcement de capacités appropriées : Il doit passer par la réalisation d'un diagnostic, d'une analyse des besoins et d'un plan de renforcement des capacités ;
- ✓ L'implication de la femme, en tant que cible privilégiée de la communication (première bénéficiaire du service de l'eau et de l'assainissement liquide et principale gestionnaire de ces services à la maison) ;
- ✓ L'implication des jeunes est nécessaire en tant que cibles relais ouverts sur l'avenir (amélioration du cadre et qualité de vie) ;
- ✓ Un bon cadrage du PGES définissant notamment :
 - a. Un plan d'atténuation des effets négatifs socio-environnementaux, en précisant les responsabilités, et les coûts des différentes actions ;
 - b. Un plan de surveillance et de suivi de ces mesures ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs communication, sensibilisation et formation, pour la mise en œuvre du PGES

8.4 Synthèse des requêtes du PAREE

Etudes/expertises	Requérant	Coût
Elaboration d'un projet d'atténuation et d'adaptation de l'Agriculture dans la vallée du Draa	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du développement Rural et des eaux et Forêts	190 000 €
Expert en coordination et partenariat acteurs migration	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration	80 000 €
« Programme National d'Assainissement liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) : bilan d'étape et perspectives » (<i>Étude financée et achevée</i>)	Ministère de l'Intérieur (DGCL/DEA) en collaboration avec le ministère délégué chargé de l'environnement	125 000 Euros 68 000€ (contribution du PAREE)
Développement et la mise en œuvre d'un Projet Management Office « PMO » ainsi que les prestations de formation, d'assistance technique y afférentes	Ministère de la Jeunesse et des Sports.	100 000 €
Etude Exploratoire et Stratégique sur la Violence des Jeunes au Maroc : Etat des lieux et perspectives	Observatoire National du Développement Humain (ONDH)	300.000 €
Accompagnement à la mise en place de la filière des déchets des équipements électroniques/ catégorie des déchets des équipements informatiques et de télécommunications (DEEE/DEIT)	Département de l'Environnement	83 430 €
Analyse Genre (Tourisme, Artisanat, Aviation Civile)	Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien, et de l'Economie Sociale.	98 314 €
Analyse Genre (Habitat, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Politique de la Villes)	Ministère l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.	98 314 €
8 requêtes reçues par le programme pour un montant total sollicité de :		1 018 058 €